



Guide du programme

HORIZON AI

Volet Avantages mondiaux

Horizon AI est un programme spécialisé axé sur la capture du potentiel économique de l'IA appliquée. En créant un écosystème d'IA axé sur le commerce grâce à la commercialisation de la technologie, aux talents et aux flux d'avantages mondiaux, DIGITAL aide les organisations canadiennes à créer un avantage concurrentiel mondial qui permet un leadership sur le marché et une croissance accélérée des revenus.

Août 2023

Table des matières

Introduction.....	3
Domaines d'intérêt	3
Appel à projets — Résultats escomptés.....	5
Partenariats	6
Projets admissibles	7
Propriété intellectuelle, données et utilisation responsable de l'IA.....	9
Processus de demande.....	11
Annexe A : Critères d'évaluation.....	14

Avis de non-responsabilité

Ce document fournit des informations sur l'adéquation et l'admissibilité des projets proposés qui seront pris en compte pour le co-investissement de DIGITAL dans des projets du nouveau volet Avantages mondiaux du programme Horizon AI, soutenu par la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle fédérale (SPIA). Ces lignes directrices n'engagent ni DIGITAL ni Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment à partir des conseils de l'ISDE ou du conseil d'administration de DIGITAL.

Introduction

Horizon AI est le programme national spécialisé de DIGITAL axé sur la capture du potentiel économique de l'IA appliquée. En créant un écosystème d'IA axé sur le commerce grâce aux volets Commercialisation de la technologie, Avantages mondiaux et Talents, DIGITAL aide les organisations canadiennes à créer un avantage concurrentiel mondial qui permet un leadership sur le marché et une croissance accélérée des revenus.

L'objectif du volet Avantages mondiaux d'Horizon AI est de créer un portefeuille de projets qui aideront à renforcer la présence du Canada sur les marchés émergents. Cela comprend le marché émergent des agents de services numériques et du développement de l'IA en tant qu'infrastructure ou en tant que service public concernant différentes industries dans différents secteurs économiques. Ces investissements aideront les entreprises technologiques canadiennes à tirer parti de leur position de chef de file sur les marchés émergents à fort potentiel en construisant, en démontrant et en lançant des produits, des services et des plateformes dotés d'IA.

Domaines d'intérêt

DIGITAL a attribué 5 millions de dollars pour des investissements dans des projets dans le cadre de cet appel. Les équipes de projet doivent disposer d'un co-investissement de l'industrie d'une valeur égale ou supérieure à celle de l'investissement dans le projet demandé à DIGITAL. Cet appel se concentre sur deux types de projets :

1) **Projets de cas d'utilisation avec des agents de services numériques** Les agents de services numériques couvrent un large éventail d'outils d'assistance intelligents, allant des agents conversationnels intelligents relativement simples aux humains numériques entièrement interactifs. Ils peuvent également être appelés assistants numériques ou êtres virtuels. Puisqu'il s'agit d'un marché émergent, la terminologie pour décrire cette catégorie de produits est encore en évolution. Les projets tireront parti de la position de chef de file du Canada dans les domaines de l'IA/AA, de la RV/RA et de l'animation. Voici quelques exemples de domaines d'intérêt, **non exhaustifs** :

- Accompagnement de carrière, apprentissage et développement;
- Santé et bien-être, y compris les compagnons IA;
- Services clients et de soutien technique.

L'objectif des projets de cas d'utilisation est d'aider à démontrer et à valider le potentiel commercial d'un produit ou d'un service potentiel d'agent de service numérique. Il peut s'agir de faire progresser un prototype fonctionnel, d'explorer des clients potentiels, de tester un modèle d'entreprise et des technologies habilitantes telles qu'une plateforme de création d'agents, une plateforme de formation d'agents, un marché d'agents, une

plateforme de recherche d'agents, des outils de visualisation pour résumer les réponses, etc.

Les projets de cas d'utilisation les plus solides pourront bénéficier d'un investissement de suivi pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars pour continuer à faire progresser l'opportunité du produit. Une description détaillée de l'opportunité est fournie dans la note de mission des agents de services numériques (veuillez noter que ce document sera téléversé sur la [Page du volet Avantages mondiaux](#)).

2) **Projets de développement de consortiums** Les projets de développement de consortiums permettent à une équipe de partenaires industriels et associés d'explorer le développement et la création d'un consortium qui prendra la tête d'un marché émergent « phare ». Les projets de consortium définissent l'opportunité, esquissent une stratégie d'écosystème avec une réserve de projets définie et la capacité de poursuivre l'investissement à l'échelle. Voici quelques exemples de domaines d'intérêt, **non exhaustifs** :

- L'IA enracinée dans les applications robotiques générales;
- Les modèles d'IA qui s'intègrent dans les infrastructures de prestation de services telles que les véhicules autonomes, les réseaux intelligents de gestion de l'énergie et les plateformes de villes intelligentes;
- Et l'IA générative qui améliore la narration transmédia, les expériences immersives, la modélisation 3D et l'automatisation.

L'objectif des projets de développement de consortiums est de contribuer à la mise en place d'un leadership stratégique autour d'une opportunité de marché importante où le Canada a le potentiel d'être un chef de file du marché international. Le consortium doit être en mesure de devenir une initiative pluriannuelle, de mobiliser des capitaux et des investissements importants provenant de sources multiples et de soutenir un portefeuille de projets de développement de produits, de talents et d'écosystèmes.

Après la sélection, les équipes de projet de développement de consortiums qui présentent les meilleures opportunités et la meilleure direction pourront bénéficier d'un investissement de suivi pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars pour continuer à faire progresser le consortium et inciter les investissements supplémentaires.

Appel à projets — Résultats escomptés

Projets de cas d'utilisation : Agents de services numériques	Développement de consortiums Projets
<p>DIGITAL investira jusqu'à 250 000 dollars par projet;</p> <p>D'une durée d'un an maximum.</p> <p>5 projets de cas d'utilisation maximum</p>	<p>DIGITAL investira jusqu'à 250 000 \$ par projet;</p> <p>D'une durée d'un an maximum.</p> <p>5 projets de développement de consortiums maximum</p>
<p>Co-investissement de suivi de DIGITAL pour les cas d'utilisation et/ou les projets de développement de consortiums les plus performants, jusqu'à 1 million de dollars pour 3 projets au maximum</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque projet doit construire un prototype fonctionnel d'agent de service numérique (au moins dans l'environnement de test). DIGITAL et l'équipe du projet doivent s'efforcer d'utiliser le prototype pour des publics externes afin d'attirer davantage d'investissements dans les programmes d'agents de services numériques. • Chaque projet doit publier une étude de cas d'utilisation dans un secteur spécifique. Cette étude de cas doit démontrer la valeur commerciale de l'agent et son potentiel commercial pour les clients et fournir une analyse de rentabilité claire pour justifier l'investissement et l'adoption (ou citer les éléments qui devraient être modifiés ou améliorés avant l'adoption à grande échelle). 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de conception complet de l'opportunité de marché émergent et de l'innovation qui doit se produire pour transformer les secteurs actuels ou créer un nouveau secteur. Chaque projet doit publier un livre blanc ou une carte de mission sur l'opportunité de marché émergente, y compris une analyse de rentabilité claire pour justifier l'investissement et l'adoption (ou citer les éléments qui devraient être modifiés ou améliorés avant l'adoption). • Stratégie de partenariat et de construction d'un écosystème pour faire avancer l'opportunité, y compris la conception du consortium. • Chaque projet doit réaliser une étude des avantages mondiaux, comprenant une analyse détaillée des concurrents mondiaux et une recherche sur la propriété

	<p>intellectuelle. L'étude vise à prouver que le consortium dispose d'un avantage mondial légitime et qu'il peut devenir un chef de file international sur certains marchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un prototype simple (qui peut être une interface cliquable) pour démontrer l'opportunité et l'innovation sera un avantage, mais n'est pas obligatoire. DIGITAL et l'équipe du projet peuvent utiliser le prototype pour des publics externes afin d'attirer davantage d'investissements au niveau du consortium.
<p>Pour pouvoir bénéficier d'un investissement de suivi, le projet doit élaborer un plan d'entreprise et trouver des partenaires stratégiques clés (par exemple, un investisseur principal, un client, un partenaire de la chaîne d'approvisionnement, un développeur technologique) pour un projet d'expansion d'au moins 3 millions de dollars.</p>	

Partenariats

Outre l'appel à projets, DIGITAL recherche des partenaires ayant les mêmes objectifs stratégiques qui souhaitent partager leurs connaissances, leurs outils, leurs fonds, leur temps ou d'autres ressources pour développer le marché émergent des agents de services numériques. Nous recherchons dans l'idéal les partenaires suivants :

- 1) **Partenaires de l'industrie et du gouvernement** qui souhaitent explorer l'utilisation des agents de service numérique. En fonction de la réponse du réseau, DIGITAL pourrait être en mesure d'entrer en contact avec l'équipe appropriée pour résoudre un problème particulier de l'industrie ou du public ou pour créer une nouvelle source de revenus. En retour, nous attendons de ces partenaires qu'ils nous soumettent des problèmes commerciaux qui peuvent être résolus par les assistants numériques et qu'ils deviennent des clients potentiels de ces derniers.
- 2) **Fournisseurs d'infrastructures d'IA et d'agents** qui possèdent l'infrastructure matérielle et logicielle nécessaire pour créer, former, tester et mettre en œuvre des modèles d'IA et des agents de services numériques. DIGITAL offrira aux fournisseurs d'infrastructure d'IA la possibilité de démontrer les avantages de leur infrastructure et de

leurs outils pour le réseau Horizon AI. En retour, nous attendons de ces fournisseurs des conditions d'utilisation favorables pour leurs plateformes et leurs technologies.

- 3) **Détenteurs de capitaux et investisseurs** qui se spécialisent dans le financement d'équipes et d'entreprises d'agents numériques. DIGITAL présentera les cas d'utilisation à ces investisseurs. En retour, nous attendons des détenteurs de capitaux qu'ils envisagent des investissements de suivi dans nos meilleurs cas d'utilisation. En outre, ces investisseurs peuvent apporter leurs idées et les entreprises de leur portefeuille pour participer à nos appels à projets.
- 4) **Autres** Toute autre organisation dont les intérêts stratégiques correspondent aux objectifs et aux domaines d'intérêt d'Horizon AI.

Dans chaque cas, nous travaillerons personnellement avec chaque organisation pour décider des participants possibles à la collaboration, des opportunités et du niveau de soutien que nous pouvons fournir. Nous nous appuierons sur le réseau de nos membres (plus de 1 200 organisations) et sur les acteurs gouvernementaux (gouvernements provinciaux et fédéral, Invest in Canada, Invest in BC, NRC, MITACS, etc.) pour mettre en place des initiatives d'IA ayant une portée internationale, en commençant par l'industrie émergente des agents de services numériques.

Projets admissibles

Quelles organisations peuvent soumettre une demande?

- Toute organisation peut soumettre une idée pour examen. L'organisation n'a pas besoin d'être membre de DIGITAL pour soumettre une idée ou une déclaration d'intérêt.
- Lorsque l'idée passe au stade de la proposition, l'organisation directrice doit devenir membre ou associé de DIGITAL pour soumettre une proposition de projet détaillée. Cette organisation deviendra un chef de projet qui signera une entente de projet-cadre avec DIGITAL si le projet est sélectionné.
- La collaboration est au cœur de l'approche de DIGITAL en matière d'innovation. Les projets de cas d'utilisation et les projets de développement de consortiums doivent inclure au moins trois organisations collaboratrices :
 - 1) Une société de produits de technologie d'IA qui possède et qui continuera d'investir dans la solution technologique dotée d'IA;
 - 2) Un partenaire industriel qui est le client potentiel de la solution dotée d'IA. Le partenaire industriel est un adopteur précoce de la solution et son rôle est de valider l'adéquation entre le produit et le marché et l'analyse de rentabilité de l'adoption de la solution d'IA;
 - 3) Un partenaire universitaire qui peut être représenté par des chercheurs, des

étudiants de troisième cycle ou des étudiants en alternance travaillant sur le projet. Les partenaires universitaires peuvent contribuer au projet par des recherches de pointe, des évaluations indépendantes ou la publication d'études de cas démontrant les avantages de l'utilisation de la technologie d'IA.

- La présence d'un plus grand nombre de participants, y compris des partenaires industriels, des partenaires universitaires, des fournisseurs de technologie, des investisseurs, des propriétaires de données et de modèles, et d'autres, sera un avantage, bien qu'elle ne soit pas obligatoire.
- Le chef de projet doit être une société canadienne ou une société multinationale qui est légalement enregistrée pour faire des affaires au Canada et qui a des activités commerciales au Canada.
- Une organisation étrangère qui n'a pas de présence commerciale enregistrée au Canada peut être participer au projet, mais ne peut pas être le chef de projet. Toute activité de projet entreprise par ces organisations n'est pas admissible au co-investissement de DIGITAL, à moins qu'elle ne soit approuvée au préalable par DIGITAL en tant que coût étranger.
- Toutes les organisations participantes doivent se conformer à toutes les sanctions économiques ou financières ou à tous les embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués de temps à autre par le gouvernement du Canada.

Quels projets sont admissibles?

- Le projet doit s'inscrire dans les domaines prioritaires décrits ci-dessus et être conforme aux instructions données par DIGITAL.
- Les projets peuvent s'ajouter aux activités régulières des organisations participantes. Le projet peut également créer un nouveau segment de marché dans lequel les organisations participantes souhaitent pénétrer, mais où elles n'ont pas encore de chiffre d'affaires.

Comment le financement s'applique-t-il?

- Les projets retenus recevront un financement dans le cadre du programme. Pour la plupart des projets de cas d'utilisation et des projets de développement de consortiums, le financement sera fourni au chef de projet. Pour le co-investissement de suivi de DIGITAL, le financement peut être fourni au chef de projet ou à tous les participants au projet par le biais d'une entente de consortium multipartite.
- Les fonds du programme sont limités. L'appel sera clôturé et aucune invitation à soumettre une proposition ne sera envoyée lorsque l'ensemble du financement aura été

engagé.

- Veuillez consulter les [Lignes directrices du co-investissement d'Horizon AI](#) pour plus d'informations sur les coûts admissibles. Ces lignes directrices peuvent être modifiées périodiquement en fonction de l'évolution du programme.

Quelles sont la taille et la durée du projet?

- DIGITAL investira jusqu'à 250 000 dollars par projet de cas d'utilisation ou par projet de développement de consortiums. Le co-investissement de suivi de DIGITAL dans chaque projet peut atteindre 1 million de dollars. Il n'y a pas de taille maximale pour les projets.
- DIGITAL co-investira un total de 5 millions de dollars, y compris les investissements de suivi.
- Les équipes de projet doivent contribuer au moins le même montant que celui que DIGITAL co-investit dans un projet de cas d'utilisation ou un projet de développement de consortium.
- La taille des projets d'expansion avec des investissements potentiels de suivi de DIGITAL doit être d'au moins 3 millions de dollars.
- Le montant maximum du co-investissement de DIGITAL dans un projet spécifique sera déterminé lors de la sélection du projet.
- Les projets de cas d'utilisation et les projets de développement de consortiums peuvent se faire sur 1 an.
- Tous les projets, y compris les projets susceptibles de faire l'objet d'investissements de suivi dans le cadre du programme de DIGITAL, doivent être achevés au plus tard le 31 décembre 2025.

Propriété intellectuelle, données et utilisation responsable de l'IA

DIGITAL s'engage à aider les organisations canadiennes à renforcer leurs portefeuilles de PI et à se doter de solides stratégies de PI pour soutenir leurs efforts commerciaux.

Dans le cadre de la proposition de projet, chaque partenaire du projet doit identifier :

- toute nouvelle propriété intellectuelle qui sera créée dans le cadre du projet (« PI d'aval ») et la manière dont elle sera protégée;
- et toute propriété intellectuelle préexistante (« PI d'amont »), toute PI de tiers ou la PI en libre accès qu'une organisation participante utilisera et/ou permettra à d'autres d'utiliser au cours du projet.

DIGITAL n'a aucun intérêt ni aucun droit sur la PI d'aval découlant du projet ou sur la PI d'amont d'un participant au projet, mais elle a intérêt à veiller au respect des principes et des

exigences suivants en matière de propriété intellectuelle :

- La PI d'amont doit être accordée sous licence (dans la mesure nécessaire aux fins du projet) à d'autres partenaires du projet à des conditions spécifiées pour le projet. Il s'agit généralement d'une licence limitée non exclusive, libre de redevances et révocable aux fins du projet, pour la durée de la participation du partenaire au projet.
- Toute PI nécessaire générée par le co-investissement de DIGITAL dans un autre projet sera considérée comme une PI d'aval aux fins de tout nouveau projet ou projet ultérieur.
- La PI d'aval découlant du co-investissement de DIGITAL doit être détenue un partenaire du projet qui est une entité canadienne enregistrée qui exerce des activités à grande échelle au Canada.
- La PI d'aval et toute PI d'amont existante nécessaire pour utiliser la PI d'aval après la fin du projet doivent être concédées sous licence avec des modalités justes, raisonnables et non discriminatoires, sous réserve des questions concurrentielles pertinentes.
- La PI d'aval créée grâce au co-investissement de DIGITAL sera inscrite dans un registre accessible sur le portail communautaire de DIGITAL. Nous sommes sensibles aux questions relatives à la divulgation de la propriété intellectuelle et nous répondrons raisonnablement à ces préoccupations.
- Il faut déterminer si la PI en libre accès sera utilisée pour une partie du projet et, dans l'affirmative, comprendre de quoi il s'agit et quelles sont les implications éventuelles pour la propriété intellectuelle de chacun des partenaires du projet.
- Identifier d'autres membres de DIGITAL intéressés par l'octroi de licences et l'exploitation de la PI d'aval pour soutenir le développement de l'écosystème.

Les partenaires commerciaux doivent comprendre le milieu concurrentiel de leurs marchés cibles et avoir des stratégies et des protections solides en matière de propriété intellectuelle qui garantissent leur liberté d'action.

Les équipes de projet doivent disposer de cadres et de mécanismes de gouvernance des données pour garantir :

- *Sécurité* : politiques, procédures et normes visant à protéger les données restreintes, confidentielles ou sensibles contre tout accès non autorisé ou toute perte (par exemple, en cryptant les données, en les sauvegardant de manière appropriée, en prenant des mesures pour prévenir les cyberattaques).
 - Toutes les organisations doivent souscrire une assurance cybersécurité d'au moins 5 millions de dollars pour couvrir la sécurité du réseau et la responsabilité en cas d'atteinte à la vie privée.

- *Gouvernance des données* : politiques, procédures et normes relatives à l'extraction, à la normalisation, au stockage et à l'accès aux données, notamment en veillant à ce que les données soient collectées à des fins précises, explicites et légalement autorisées.
- *Partage des données* : méthodes normalisées pour permettre le partage des données entre les partenaires du projet pour les besoins du projet.
- *Éthique* : envisagez d'intégrer un comité d'évaluation éthique dans le modèle de gouvernance afin de garantir la mise en place des accords de partage des données nécessaires et d'évaluer l'impact des systèmes d'IA pouvant être considérés comme « à risque élevé », compte tenu de l'évolution du paysage réglementaire.

Les organisations doivent mettre en place les mesures adaptées pour respecter les politiques, procédures et normes relatives à l'éthique, aux préjugés, aux sensibilités culturelles et aux droits de la personne qui doivent être prises en compte et s'assurer que toutes les technologies d'IA sont compréhensibles, transparentes et éthiques. Les équipes de projet doivent disposer de cadres et de mécanismes garantissant une utilisation sûre et responsable de l'IA et des données afin de répondre aux exigences de leurs clients et des régulateurs.

L'environnement réglementaire entourant la protection de la vie privée, la sécurité et l'IA évolue rapidement au Canada et dans d'autres pays. Les équipes de projet doivent comprendre la réglementation actuelle et prévue et décrire comment ils assureront la conformité au Canada et sur leurs marchés cibles.

Processus de demande

Quelles sont les étapes initiales?

- 1) Pour participer à cet appel à projets, toute organisation doit soumettre une déclaration d'intérêt (DI) pour un projet de cas d'utilisation ou un projet de développement de consortium en remplissant le [Formulaire de déclaration d'intérêt en ligne](#).
- 2) Concernant les possibilités de partenariat dans le secteur émergent des agents de services numériques, toute organisation peut manifester son intérêt en envoyant un courriel à DIGITAL à l'adresse suivante avantage@digitalsupercluster.ca
- 3) DIGITAL évalue constamment les manifestations d'intérêt et décide discrètement de les faire passer au stade de la proposition (toutes les semaines, toutes les deux semaines ou toutes les trois semaines, en fonction du niveau d'intérêt). Chaque équipe ayant soumis une demande recevra une réponse de DIGITAL dans les 3 semaines suivant la soumission de la déclaration d'intérêt.
- 4) Les déclarations d'intérêt seront rigoureusement examinées en fonction des critères

d'évaluation (voir Annexe A). Les déclarations d'intérêt les plus prometteuses seront examinées avec les proposants afin de déterminer si l'idée peut donner lieu à l'élaboration d'une proposition détaillée. Seul un nombre limité de DI seront invités à soumettre une proposition de projet détaillée.

- 5) Les fonds sont limités. Une fois que tous les fonds auront été engagés, l'appel sera clôturé et aucune invitation à soumettre une proposition de projet détaillée ne sera envoyée.
- 6) Le processus de demande est le même pour les projets de cas d'utilisation et les projets de développement de consortiums.
- 7) Un [Modèle d'accord de non-divulgence](#) est disponible pour les membres d'équipes qui souhaitent mettre en place un accord de non-divulgence lors de l'étape de DI. L'accord de confidentialité fait partie de l'accord de participation qui doit être signé avec DIGITAL lorsque l'idée passe au stade de la proposition.

Quelles sont les étapes suivantes?

- 1) Les équipes ayant les meilleures idées seront invitées à soumettre une proposition de projet détaillée et un budget de projet dans le format établi par DIGITAL. Les modèles de proposition de projet détaillée et de budget seront fournis sur invitation.
- 2) En soumettant la proposition de projet détaillée, toutes les organisations impliquées dans le projet proposé acceptent ce qui suit :
 - suivre la Charte des valeurs de DIGITAL, y compris les principes de diversité et d'inclusion énoncés dans l'accord d'adhésion et/ou de participation;
 - consentir à la divulgation par DIGITAL des organisations participantes, de l'investissement total et du co-investissement total demandé à DIGITAL, ainsi que du résumé du projet;
 - ne pas divulguer publiquement d'informations sur un projet proposé tant que nous n'avons pas convenu conjointement de l'annoncer (communiqués et avis publics). Pour plus de clarté, la décision de DIGITAL peut être communiquée en toute confidentialité aux partenaires de l'équipe du projet et à leurs équipes internes respectives, aux conseils d'administration et aux investisseurs, le cas échéant.
- 3) Les propositions de projets détaillées qui sont admissibles et complètes seront transmises à un comité de sélection des projets (CSP) indépendant et évaluées en fonction des critères d'évaluation (voir Annexe A). L'équipe du projet peut être invitée à faire une présentation au CSP et pourra être invitée à fournir des informations supplémentaires pour étayer la recommandation du CSP. Le CSP examinera les propositions de projet détaillées par lots afin de garantir une procédure concurrentielle.
- 4) DIGITAL prend les décisions finales d'investissement sur la base des recommandations

du CSP.

- 5) Les équipes retenues à la suite de la proposition de projet détaillée signeront une entente de projet-cadre dans les 6 semaines suivant la décision de sélection de DIGITAL. L'entente de projet-cadre définit les conditions générales liées au financement, y compris les obligations en matière de rapports et de conformité. Pour la plupart des projets de cas d'utilisation et des projets de développement de consortiums, l'entente de projet-cadre sera conclue entre DIGITAL et le chef de projet, le financement du projet étant accordé au chef de projet.
- 6) Les décisions d'investissement de suivi de DIGITAL ne seront envisagées au cas par cas qu'une fois qu'un projet aura atteint le stade de l'achèvement et obtenu les résultats prévus.

Annexe A : Critères d'évaluation

Les projets seront examinés sur la base des critères d'évaluation suivants et des pondérations correspondantes :



**Opportunité
sur un marché
émergent**
20 %



**Solution avec
un potentiel
commercial
international**
25 %



**Equipe et
réalisation**
25 %



**Impact et
innovation**
30 %

Une opportunité intéressante sur un marché émergent (20 %)

Alignement

- Le projet s'inscrit dans le cadre d'un marché émergent où l'IA joue un rôle clé. Il existe un potentiel de création d'une nouvelle industrie ou d'une nouvelle catégorie de produits.

Définition du besoin

- Le besoin du client, le défi commercial spécifique ou l'écart de performance sont bien définis.

Demande

- Le projet a des clients cibles clairement définis et une vérification valide de la demande potentielle.
- Y a-t-il une analyse de rentabilité qui démontre clairement la valeur commerciale et justifie l'adoption massive de la solution? Le modèle d'entreprise a-t-il été clairement défini? Les clients sont-ils prêts à payer ou paient-ils déjà?
- Quelle est l'ampleur de l'opportunité et à quelle vitesse le marché va-t-il se développer? Y a-t-il un potentiel commercial à grande échelle sur le marché mondial?

Une solution avec un potentiel commercial international (25 %)

Clarté des résultats du projet

- Le projet se concentre sur des résultats clairs et tangibles. Le projet présente des objectifs et des résultats spécifiques et clairement définis à atteindre à la fin du projet.

Qualité des résultats du projet

- Le produit ou la plateforme mis au point peut devenir une solution mondiale de premier plan dans une catégorie de produits spécifique.

Qualité de la conception

- L'équipe de projet a-t-elle l'intention d'utiliser des outils innovants de pointe, la meilleure propriété intellectuelle, les connaissances et l'expertise pour développer sa solution?

Niveau d'excellence de la solution

- La solution proposée est supérieure aux alternatives existantes et concurrentes. Il existe un avantage concurrentiel mondial évident.

Une équipe capable de faire progresser les produits sur les marchés émergents (25 %)

Composition de l'équipe

- En tant qu'équipe, les participants possèdent-ils les qualifications nécessaires et complémentaires, les ressources financières, la propriété intellectuelle, la gestion de projet et d'autres capacités pour atteindre les objectifs du projet et respecter leurs engagements de manière efficace?
- Les partenaires du projet ont-ils fait leurs preuves dans la commercialisation de solutions ou de technologies similaires?

Plan de travail par étapes

- Le calendrier, la portée et les étapes du projet sont-ils réalistes et réalisables, compte tenu des ressources dont dispose l'équipe et des responsabilités partagées entre les partenaires?

Budget du projet

- Les coûts du projet sont-ils clairement décrits et justifiés, et sont-ils logiques, compte tenu du niveau des résultats?

Portée du projet

- Les partenaires mondiaux feront-ils partie de l'équipe ou existe-t-il une stratégie claire de partenariat mondial pour les impliquer à l'avenir?

Un projet innovant à fort impact (30 %)

Innovation au niveau de la performance

- La solution proposée fait avancer la pratique et de la performance au-delà de l'état actuel de l'art.
- Comment l'équipe va-t-elle protéger la propriété intellectuelle nécessaire au maintien de l'avantage concurrentiel?

Potentiel de mise à l'échelle

- Ce projet peut-il bénéficier non seulement à ses participants, mais aussi à un écosystème plus large d'organisations travaillant sur le même problème ou desservant les mêmes clients?
- Existe-t-il une stratégie de mise sur le marché clairement définie pour développer la solution proposée?

Importance mondiale

- Le projet est doté d'une stratégie audacieuse axée sur l'exportation.
- Le projet augmentera la visibilité de notre écosystème sur les marchés mondiaux et auprès des partenaires étrangers (par exemple, par la participation de chefs de file technologiques mondiaux, de clients internationaux, de chercheurs de renommée mondiale ou par des activités de promotion mondiale).